LA ROUTE BLANCHE 2023 Les 3 Lacs



SURY AUTO COLLECTION 33, rue de la Brosse Robin — 45530 Sury aux Bois © 06 72 00 59 69 - dominique.viginier@orange.fr d www.sury-auto-collection.org



Le mot du Président

LA ROUTE BLANCHE 2023

Les 3 Lacs Le Lac du Bourget, Le Lac d'Annecy et Le Lac Léman.

Chers amis,

En 2023, Le départ de la première voiture sera donné à Sury aux Bois sur le parking de la salle polyvalente, le jeudi 5 janvier 2023 à 8 h.

Les véhicules et participants seront attendus dès 6 h.30 jusqu'à 7 h. 15 au village départ. Un petit déjeuner sera offert par la municipalité. Puis en route vers Autun et le Lac du Bourget pour un hébergement au Golden Tulip****

Nous conserverons le système de chronométrage électronique de l'an dernier pour le calcul des moyennes lors des spéciales. Cette année, pour évité toutes sortes de pannes électriques, il est fortement conseillé au participants d'installer deux fils au départ de la batterie (12 volts) voir note explicative jointe.

Pour cette édition de La Route Blanche 2023, vous découvrirez des paysages aussi éblouissants que lors des précédentes années, soit en France ou lors de notre escapade en Suisse.

Le vendredi 6 janvier, du lac du Bourget au Lac d'Annecy, puis la chaîne des Aravis avec un arrêt déjeuner au col à 1398 mètres avec vue sur le Mont Blanc si le temps le permet. L'après midi un parcours avec des zones en spéciales et quelques cols vous ramènera vers Evian les Bains à l'hôtel Hilton****.

Le Samedi 7 janvier, c'est en longeant le Léman que nous entreront en Suisse et passer par le Pas de Morgins à 1374 mètres d'altitude retour en France par la Vallée d'Abondance et le col du Corbier à 1230 mètres, un déjeuner au bord du Lac Léman à Yvoire, ville fortifiée et moyenâgeuse, avant de terminer cette randonnée à Evian à l'hôtel Hilton***.

Dominique Viginier Président de Sury Auto Collection

La Route Blanche

6 au 9 Janvier 2022

Si vous arrivez la veille à Sury aux Bois

Réservez votre chambre directement

Le Gite des Basses Bruyères situé à Sury aux Bois met à votre disposition des chambres individuelles (8) dont deux pour handicapés. Toutes les chambres sont d'accès plein pied.

Tél: 06 63 18 42 13

Par mail: bassesbruyères@gmail.com

À 15 kms

Hôtel du Parc à Chateauneuf sur Loire

Tél: 02 38 56 13 13

A 3 kms

Auberge de Nesploy à Nesploy 4 chambres

Tél: 02 34 49 34 44

CLASSEMENT FINAL:

Le classement se fera sur l'ensemble des points obtenus sur le parcours, aux CH ainsi que les pénalités. L'équipage ayant obtenu le plus petit nombre de points sera déclaré vainqueur.

En cas d'ex æquo, avantage sera donné au véhicule le plus ancien puis si besoin à la cylindrée la plus faible.

Le classement général sera établi en tenant compte de l'année de la voiture comme suit: Pour une voiture de 1960 :

coeff. Multiplicateur = pénalités x 1,60 Les pénalités

Retard au départ à Sury aux Bois = 2000 Pts Absence de plaque de Rallye = 1000 Pts avance ou retard à un C.H. = 1 point par seconde Non départ d'une étape = non classé

Points obligatoires

- -Permis de conduire en cours de validité
- -Attestation d'assurances en cours de validité
- -Contrôle technique automobile en cours de validité

Points obligatoires

- -Boîte de lampes de secours
- -Jerricane 10 l. de carburant (très recommandé)
- -Jerricane 5 I. liquide refroidissement
- -Pneus hiver (très fortement recommandé)
- -Chaînes (très fortement recommandé)



La Route Blanche

Les 3 Lacs 5 au 8 Janvier 2023 Le Règlement

Article 1 - Définition.

l'Association "Sury Auto Collection" organise du jeudi 5 janvier 2023 à 6 h.30 au dimanche 8 janvier 2023 à 9 heures.

Les 3 Lacs

Il s'agit d'une randonnée qui se déroulera sur routes ouvertes à la circulation, d'une longueur d'environ 1000 kilomètres.

C'est un rassemblement de passionnés de véhicules de collection destiné à faire vivre le patrimoine industriel automobile à travers un patrimoine naturel, historique, architectural et culturel sur un circuit défini entre Sury aux Bois et Evian les Bains.

Article 2 - Véhicules admis.

Cette randonnée est ouverte à tous les véhicules autos ou motos construits avant le 31 décembre 1992. Les véhicules non immatriculés ne seront pas admis.

Priorité sera donné aux véhicules les plus anciens cela en fonction du nombre d'engagements reçus et donc des 30 places disponibles.

Article 3 - Engagements

Les demandes d'engagement seront reçues dès parution du présent règlement qui devra être obligatoirement retourné accompagné de son chèque ou virement bancaire avant le 15 novembre 2022. Aucun engagement ne sera accepté sans son règlement. Le chèque sera établi à l'ordre de Sury Auto Collection, et sera envoyé à : Sury Auto Collection - 33 rue de la Brosse Robin - 45530 Sury Aux Bois.

Les droits d'engagement sont fixés, par personne à 650 €. Les engagements seront reçus avant le 15 novembre 2022.

Les repas seront servi avec 25 cl. de vin par personne. Les suppléments seront à la charge des participants dans la limite autorisée par la législation en vigueur. Les Organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de contrôle d'alcoolémie positif.

Chaque participant sera informé par courrier de son engagement.

Les organisateurs, se réservent le droit d'accepter ou de refuser un engagement, et, en cas de force majeure d'annuler la manifestation ou bien d'y apporter toutes modifications que les circonstances rendraient nécessaires.

Article 4 - Publicité

L'organisateur peut prendre les accords qu'il juge utiles avec différents annonceurs. En revanche, toute autre publicité que celle de l'organisateur sera soumise à autorisation.

Article 5 - Obligations générales

Les participants devront se conformer aux prescriptions du Code de la Route, aux arrêtés municipaux des villes et localités traversées ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement.

Conformément aux prescriptions des décrets des 21/10/58 et 18/10/05 et des arrêtés des 01/12/59 et 02/07/69, les organisateurs déclarent avoir souscrit une police d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires des risques se rapportant à la "Responsabilité Civile" pouvant incomber à l'organisation et à ses responsables.

Chaque équipage devra présenter sur la ligne de départ son permis de conduire, l'attestation d'assurances, contrôle technique en vigueur, sous peine de se voir refuser le départ.

D'autre part, il est fortement recommandé d'équiper son véhicule d'un extincteur, un triangle de signalisation, un gilets de sécurité par personne, ainsi que de pneus neiges, chaussettes ou chaînes pour les véhicules qui peuvent recevoir ce genre d'équipement.

Les participants s'engagent à respecter les règles de courtoisie qui sont de mise à "La Route Blanche"

L'attribution des plaques de rallye se fera dans l'ordre numérique croissant des années des voitures. L'ordre de départ se fera suivant les numéros croissants des plaques.

Article 6 - Réclamations

Cette randonnée se déroulera sous le signe de l'amitié et de la courtoisie. Chaque équipage s'engage à adhérer au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des commissaires de l'organisation.

La Route Blanche Les 3 Lacs 5 au 8 Janvier 2023

Le Règlement

Article 7 - Assistance

Un véhicule d'assistance est prévu. En cas de panne d'une voiture, soit celle-ci peut être dépannée sur place et continue le rallye, ou elle est immobilisée pour panne grave. Dans ce deuxième cas, la voiture sera remorquée jusqu'au garage le plus proche en accord avec le propriétaire du véhicule mais de toute façon, la voiture en panne ne devra pas immobiliser le véhicules d'assistance sur plus de 50 kms. Une assurance assistance automobile est fortement conseillée.

Article 8 - Hébergement

Les hébergements se feront en chambre double. Durant les 3 nuits, les participants logeront et dineront a l'Hôtel Golden Tulip**** à Aix les Bains le jeudi 5 janvier, ensuite à l'hôtel Hilton**** à Evian les Bains . Chaque matin les petits déjeuners seront servis à partir de 7 heures.

Article 9 - Frais d'annulation

En cas de forfait d'un participant régulièrement engagé survenant avant la date du 15 décembre 2022, les frais de participation seront intégralement remboursés. Après cette date, en cas d'annulation d'un participants, le montant des droits d'engagement sera intégralement conservé par l'organisation.



Article 10 - Programme

Jeudi 5 janvier 2023

De 6 h.30 à 7 h.15 les participants sont attendus au village départ sur le parking de la salle polyvalente de Sury aux Bois pour la remise des plaques de rallye, du livre de route et de l'équipement de contrôle des voitures. Le départ du premier véhicule pour la première étape Sury aux Bois - Autun, est à 8 heu-

Vendredi 6 janvier 2023

Le départ du rallye se fera à l'hôtel à 8 H.30 en direction du Lac d'Annecy puis le col des Aravis pour le déjeuner. L'après midi direction Evian les Bains.

Samedi 7 janvier 2023

Le départ du rallye se fera à l'hôtel à 8 H.30 au programme de cette matinée, pas moins de 4 cols avant de rejoindre Yvoire pour le déjeuner. L'après midi visite de la ville puis direction Evian pour l'arrivée de La Route Blanche 2023.



RALLYE de REGULARITE : Balises et transpondeurs

Pour cette épreuve, vous allez être chronométrés par le nouveau système de chronométrage électronique au 10^{ème} de seconde de CHRONOPIST.

Le chronométrage se fera grâce à des balises dissimulées tout au long du parcours dans des endroits secrets.

<u>Petite précision</u>: ces balises n'émettent aucun signal (ni infra rouge, ni radio). De ce fait elles sont parfaitement **INDETECTABLES!** De plus elles sont très petites, donc très peu de chance de les apercevoir. Nous garantissons ainsi un chronométrage strictement secret!

Afin de vous identifier lorsque vous allez passer devant les balises, il faudra placer un transpondeur sur la **vitre arrière droite de votre véhicule**. Celui-ci sera posé, raccordé et testé par l'équipe organisatrice.

Ce transpondeur doit être alimenté par la batterie 12 V de votre véhicule.

Ce que vous devez préparer avant le rallye :

Une ligne électrique avec 2 fils (Masse et 12V).

Cette ligne doit être branchée **après le contact** de façon à allumer automatiquement le boîtier lorsque le moteur tourne et à l'arrêter lorsque le moteur est coupé pour ne pas décharger la batterie. Consommation du boîtier : 40 mA.

INTERDICTION ABSOLUE de brancher votre ligne sur la prise allume cigare. Ces prises là n'assurent pas un contact permanent à cause des vibrations de l'auto et vous risquez de ne pas avoir de temps enregistré par les balises (donc pénalité maximum !!!!).



LEDs INFRA ROUGE

La ligne électrique doit être terminée par 2 cosses femelles (largeur 6mm) qui seront serties avec soin! Soudées, c'est encore mieux!

Le raccordement au faisceau électrique devra lui aussi être fait avec soin et ne pas risquer de se débrancher.



Boîtier mal alimenté = pas de temps enregistré = pénalité maximum!

La vitre sur laquelle le boîtier sera collé, grâce à du double face, doit être propre (pas de produit gras) et parfaitement transparente.

Le boîtier doit être **VERTICAL**, les fils d'alimentation sortant vers le bas, et les leds infra rouge vers l'extérieur de la voiture bien entendu.



C'est ce boîtier qui envoi un signal infra rouge codé, en permanence sur le bord de la route. D'où la nécessité d'être parfaitement alimenté et d'avoir une vitre bien transparente.

Plus d'infos sur le site : http://chronopist.free.fr/ralyregmicro/ligneelectrique.htm



Bon rallye à tous! Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'organisateur.

Nº Concurrent

Engagement reçu le :

Confirmation le :

Règlement du solde :



Signature

Cadres réservés à l'organisation ne rien inscrire

LA ROUTE BLANCHE 2023 Les 3 Lacs

5 au 8 janvier 2023 DEMANDE D'ENGAGEMENT

A retourner avant le 15 novembre 2022

Accompagné du montant de l'inscription à l'ordre de : Sury Auto Collection

Sury Auto Collection 33, rue de la Brosse Robin - 45530 SURY AUX BOIS

Téléphone : 06 72 00 59 69 - mail : dominique.viginier@orange.fr

Montant des frais d'engagement ⇒

avant le 15 novembre 2022 = 650€ par personne

PILOTE	COPILOTE
NOM:	PRENOM:
Marque: Immatriculation: Compagnie d'assurance: HÔTEL (cocher la case correspondante) Tarif pour	
Fait à :Le :	TOTAL =€ SWIFT: AGRIFRPP848